MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES

AGENCE FONCIÈRE RURALE

DIRECTION GÉNÉRALE





Union - Discipline - Travail

République de Côte d'Ivoire

MINISTERE D'ETAT
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES

AGENCE FONCIERE RURALE (AFOR)

Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR)

AVIS DE VACANCE DE POSTE POUR LE RECRUTEMENT DE TRENTE SIX (36) RESPONSABLES DEPARTEMENTAUX DE L'AGENCE FONCIERE RURALE (RD-AFOR)

La République de Côte d'Ivoire a conclu, le 12 décembre 2023, avec la Banque Mondiale, l'accord n°7432-Cl pour le financement du Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR), pour la période 2024-2029.

Ce projet est exécuté par l'Agence Foncière Rurale (AFOR) qui envisage de recruter trente-six (36) représentants Départementaux.

- <u>Missions</u>: sous la supervision du Responsable Régional, le Responsable départemental de l'AFOR est chargé de :
- Suivre et contrôler la qualité des dossiers de sécurisation foncière au niveau départemental;
- informer et sensibiliser les populations et les acteurs sur les opérations de sécurisation foncière rurale ;
- Assurer la liaison fonctionnelle, avec les Autorités préfectorales, les Directions départementales et les autorités locales;
- Appuyer le Gestionnaire du Bureau Foncier Sous-Préfectoral (GBFSP) dans l'exécution de ses missions ;
- Apporter une assistance aux organes locaux de la gouvernance foncière et contribuer au bon déroulement, des processus de sécurisation foncière rurale....).
- Appuyer la mise en œuvre des activités de sauvegarde sociale et environnementale et du mécanisme de gestion des plaintes :
- Participer aux sessions de formation sur les activités de sécurisation foncière ;
- Suivre, évaluer et rendre compte des activités de sécurisation foncière à l'échelle départementale;
- Contrôler la qualité des données numériques et superviser leur intégration dans le SIFOR;

2. Profil requis:

- Être Ivoirien (ne), âgé (e) de 40 ans au plus
- Être de bonne moralité :
- Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC+2 au moins, en sciences agronomiques, sociales, géographiques, topographiques, informatiques ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir à son actif cinq (05) ans d'expérience professionnelle minimum dont trois (03) ans d'expérience professionnelle en matière sécurisation foncière financées par l'Etat, les collectivités territoriales ou par les partenaires techniques et financiers;
- Avoir une bonne maitrise des logiciels de traitement et de gestion des données géospatiales et des SIG (3 logiciels au moins) ;
- Avoir une expérience avérée dans le traitement et le contrôle des données cartographiques et alphanumériques (2 ans au moins) ;
- Avoir une large ouverture d'esprit, et être capable de travailler en équipe,;
- Être en bonne condition physique avec aptitude à effectuer des déplacements sur le terrain.

3. Lieu de dépôt des dossiers

Les candidats intéressés doivent adresser au Directeur Général de l'AFOR une lettre de motivation, accompagnée ;

- i) D'un curriculum vitae certifié sincère détaillant les qualifications et expériences du candidat;
- ii) D'une copie certifiée conforme du ou des diplômes.

Les candidatures doivent être rédigées en français et déposées au plus tard le <u>21</u> octobre <u>2024 à 16 heures 00 mn</u>, sous pli fermé, en quatre (04) exemplaires (1 original + 3 copies) portant la mention « Candidature au poste de responsable départemental » soit par E-mail à l'adresse suivante: <u>departement@afor.ci</u>, soit, à la Direction Générale de l'AFOR (service courrier) sise à Abidjan, Deux-Plateaux, 7ième tranche Cité Zinsou, rue L 183.

ABIDJAN- COTE D'IVOIRE. Téléphone: +225 27 22 50 51 71